

SAS ACOLAD FRANCE

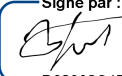
11 rue Lazare Hoche

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Etats Financiers

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Copie certifiée conforme par le Président

Signé par :

D02382C4E82A460...

Rapport de présentation des comptes annuels

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS ACOLAD FRANCE relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	81 443 087
Chiffre d'affaires	38 853 038
Résultat net comptable (Bénéfice)	1 980 095

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

*Fait à Dammarie-les-Lys,
Le 25 avril 2024*

*Cyrille HERNANDEZ
Expert-Comptable Associé*

Comptes Annuels

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	38 853 038	21 250 061	17 602 976	82,84
Chiffre d'affaires net	38 853 038	21 250 061	17 602 976	82,84
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>12 794 513</i>	<i>5 480 228</i>	<i>7 314 285</i>	<i>133,47</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	2 196 314	3 097 463	-901 149	-29,09
Autres produits	84 618	26 406	58 212	220,45
Total produits d'exploitation (I)	41 133 970	24 373 930	16 760 040	68,76
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	21 630 809	11 937 102	9 693 708	81,21
Impôts, taxes et versements assimilés	358 113	238 588	119 525	50,10
Salaires et traitements	10 639 966	7 193 034	3 446 932	47,92
Charges sociales	4 678 737	3 064 565	1 614 172	52,67
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	139 025	128 377	10 647	8,29
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	1 218 751	971 228	247 523	25,49
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	22 651		22 651	
Autres charges	205 137	86 037	119 100	138,43
Total charges d'exploitation (II)	38 893 188	23 618 930	15 274 259	64,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 240 781	755 000	1 485 781	196,79
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	11 072	137 662	-126 591	-91,96
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 185	1 955	2 229	114,01
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg		1 947	-1 947	-100,00
Différences positives de change	2 467		2 467	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	17 723	141 565	-123 841	-87,48
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	914 571	471 349	443 222	94,03
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	914 571	471 349	443 222	94,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-896 848	-329 785	-567 064	171,95
RESULTAT COURANT avant impôt	1 343 933	425 216	918 717	216,06

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	39 219	239 281	-200 062	-83,61
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	360 939	281 253	79 685	28,33
Total produits exceptionnels (VII)	400 158	520 535	-120 377	-23,13
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 202	185 870	-183 668	-98,82
Sur opérations en capital	14 414	236 931	-222 517	-93,92
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.		2 072	-2 072	-100,00
Total charges exceptionnelles (VIII)	16 616	424 872	-408 257	-96,09
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	383 543	95 663	287 880	300,93
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-252 619		-252 619	
Total des produits (I+III+V+VII)	41 551 851	25 036 030	16 515 822	65,97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 571 756	24 515 151	15 056 605	61,42
BENEFICE OU PERTE	1 980 095	520 878	1 459 217	280,15
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	11 072	137 662	-126 590	-91,96
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	914 509	471 349	443 160	94,02

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	464 346	406 032	58 314	152 282
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	248 118	237 695	10 423	7 278
Fonds commercial (1)	57 719 456	320 283	57 399 173	42 505 278
Autres immobilisations incorporelles	44 551	43 055	1 496	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	663 487	578 551	84 936	57 078
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	25 804		25 804	11 760 939
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 081		13 081	
Autres immobilisations financières	1 168 875		1 168 875	1 041 277
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 347 718	1 585 616	58 762 102	55 524 132
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 721		14 721	14 721
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 281 353	1 220 164	17 061 189	20 666 433
Autres créances	2 731 158	62 560	2 668 598	3 116 728
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 690 765		1 690 765	329 818
Charges constatées d'avance (3)	1 245 713		1 245 713	383 285
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 963 709	1 282 724	22 680 985	24 510 984
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	84 311 427	2 868 340	81 443 087	80 035 116
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 344 484	1 348 757

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	44 600	44 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	406 545	406 545
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 442	27 442
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	967 309	446 430
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 980 095	520 878
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		360 939
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 425 991	1 806 834
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	162 113	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	162 113	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 874	292
Emprunts et dettes financières diverses (3)	58 454 416	59 571 137
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88 477	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 326 406	10 203 657
Dettes fiscales et sociales	8 068 639	6 708 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 163 692	1 079 320
Produits constatés d'avance	751 480	665 553
TOTAL DETTES	77 854 983	78 228 282
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	81 443 087	80 035 116
(1) Dont à plus d'un an (a)	58 454 416	59 571 137
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 312 091	18 657 145
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 874	292
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Transmission universelle de patrimoine.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les filiales HL TRADUCTION et UBIQUS TRADUCTION ont été absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine.

Ces opérations ont généré un mali de confusion d'un montant de 11 920 K€ qui a été comptabilisé en fonds commercial.

Compte courants et prêts intra-groupe.

Les comptes courants intra groupe sont rémunérés à 1% et sont classés en autres créances à l'actif et dans le poste dettes financières diverses au passif.

Les comptes de prêts intra groupe sont rémunérés au taux de la dette OBSA majoré de 0.1% et sont classés en immobilisations financières à l'actif et dans le poste dettes financières au passif.

Intégration fiscale et Comptes consolidés.

La société ACOLAD FRANCE est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société ACOGROUP SIREN 853 651 289 est la société mère.

Les comptes de la société ACOLAD FRANCE sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe dont la société FINACOLAD est la société tête de groupe.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS ACOLAD FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 81 443 087 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 980 095 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	464 346			464 346
- Fonds commercial	42 505 278	15 214 178		57 719 456
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	197 558	95 111		292 669
Immobilisations incorporelles	43 167 182	15 309 289		58 476 471
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	6 315	48 959	54 824	450
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	467 632	216 016	20 611	663 037
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	473 948	264 975	75 435	663 487
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 760 939	8 921 804	20 656 939	25 804
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 041 277	162 667	21 988	1 181 956
Immobilisations financières	12 802 216	9 084 471	20 678 927	1 207 760
ACTIF IMMOBILISE	56 443 345	24 658 735	20 754 362	60 347 718

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	15 309 289	264 975	9 084 471	24 658 735
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	15 309 289	264 975	9 084 471	24 658 735
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		6 315		6 315
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		69 120	20 678 927	20 748 047
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		75 435	20 678 927	20 754 362

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	4 345 552
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	53 373 904
Total	57 719 456

Dépréciation du fonds commercial : 320 283 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	312 064			406 032
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	190 280	95 539		280 751
Immobilisations incorporelles	502 344	95 539		686 782
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				450
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	416 870	43 486	54 706	578 101
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	416 870	43 486	54 706	578 551
ACTIF IMMOBILISE	919 213	139 025	54 706	1 265 334

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 440 180 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 081		13 081
Autres	1 168 875		1 168 875
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 281 353	15 267 915	3 013 438
Autres	2 731 158	2 400 111	331 046
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 245 713	1 245 713	
Total	23 440 180	18 913 740	4 526 440
Prêts accordés en cours d'exercice	13 081		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir - Clients	2 021 606
Organisme sociaux ijss	62 560
Total	2 084 166

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 44 600,00 euros décomposé en 446 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	360 939		360 939	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	360 939		360 939	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			360 939	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		22 651			162 113
Total		22 651			162 113
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles		22 651			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 77 766 506 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 874	1 874		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 326 406	9 326 406		
Dettes fiscales et sociales	8 068 639	8 068 639		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	59 618 107	1 163 692		58 454 416
Produits constatés d'avance	751 480	751 480		
Total	77 766 506	19 312 091		58 454 416
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	58 454 416			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP Audit	51 600
Fournisseurs FNP_GL	709 101
Fournisseurs FNP escaepe	2 604 393
Dettes provisionnées CP	1 524 456
Bonus, commissions et primes	532 100
Charges sociales sur congés à payer	670 665
Personnel charges à payer s/bonus	417 900
Charges à payer -Organisme sociaux	39 530
Effort construction à payer	59 409
Clients RRR à accorder	1 062 972
Total	7 672 126

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 245 713		
Total	1 245 713		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	751 480		
Total	751 480		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Recettes France	26 058 524
Recettes UE	7 801 217
Recettes HUE	4 993 296
TOTAL	38 853 038

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 388 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS ACOLAD FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ACOGROUP, 11 rue Lazare Hoche 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FINACOLAD

Forme : SAS

SIREN : 854078359

Au capital de : 83 650 000 euros

Adresse du siège social :

41 Avenue de Friedland

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 531.383 €.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 3,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation : 11 %
- Taux de mortalité : 1 %.

Les engagements qui ont fait l'objet de provisions s'élèvent à 162.113 euros au 31 décembre 2023.

Acolad France

Siège social : 11 rue Lazare Hoche – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Acolad France
11 rue Lazare Hoche
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

À l'Associé Unique

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACOLAD France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formulation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
3 rue d'Héliopolis 75017 Paris
01 42 94 42 42
www.pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 7 905 826 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. RCS PARIS 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. SIRET 811 599 406 00410. Code APE 6920Z. PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes

Arnaud MIARA

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	464 346	406 032	58 314	152 282
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	248 118	237 695	10 423	7 278
Fonds commercial (1)	57 719 456	320 283	57 399 173	42 505 278
Autres immobilisations incorporelles	44 551	43 055	1 496	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	663 487	578 551	84 936	57 078
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	25 804		25 804	11 760 939
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	13 081		13 081	
Autres immobilisations financières	1 168 875		1 168 875	1 041 277
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 347 718	1 585 616	58 762 102	55 524 132
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 721		14 721	14 721
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	18 281 353	1 220 164	17 061 189	20 666 433
Autres créances	2 731 158	62 560	2 668 598	3 116 728
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 690 765		1 690 765	329 818
Charges constatées d'avance (3)	1 245 713		1 245 713	383 285
TOTAL ACTIF CIRCULANT	23 963 709	1 282 724	22 680 985	24 510 984
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	84 311 427	2 868 340	81 443 087	80 035 116
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			3 344 484	1 348 757

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	44 600	44 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	406 545	406 545
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	27 442	27 442
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	967 309	446 430
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 980 095	520 878
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		360 939
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 425 991	1 806 834
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	162 113	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	162 113	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 874	292
Emprunts et dettes financières diverses (3)	58 454 416	59 571 137
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88 477	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 326 406	10 203 657
Dettes fiscales et sociales	8 068 639	6 708 323
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 163 692	1 079 320
Produits constatés d'avance	751 480	665 553
TOTAL DETTES	77 854 983	78 228 282
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	81 443 087	80 035 116
(1) Dont à plus d'un an (a)	58 454 416	59 571 137
(1) Dont à moins d'un an (a)	19 312 091	18 657 145
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 874	292
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	38 853 038	21 250 061	17 602 976	82,84
Chiffre d'affaires net	38 853 038	21 250 061	17 602 976	82,84
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>	<i>12 794 513</i>	<i>5 480 228</i>	<i>7 314 285</i>	<i>133,47</i>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	2 196 314	3 097 463	-901 149	-29,09
Autres produits	84 618	26 406	58 212	220,45
Total produits d'exploitation (I)	41 133 970	24 373 930	16 760 040	68,76
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	21 630 809	11 937 102	9 693 708	81,21
Impôts, taxes et versements assimilés	358 113	238 588	119 525	50,10
Salaires et traitements	10 639 966	7 193 034	3 446 932	47,92
Charges sociales	4 678 737	3 064 565	1 614 172	52,67
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	139 025	128 377	10 647	8,29
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.	1 218 751	971 228	247 523	25,49
- Pour risques et charges : dotations aux provis.	22 651		22 651	
Autres charges	205 137	86 037	119 100	138,43
Total charges d'exploitation (II)	38 893 188	23 618 930	15 274 259	64,67
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 240 781	755 000	1 485 781	196,79
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	11 072	137 662	-126 591	-91,96
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 185	1 955	2 229	114,01
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg		1 947	-1 947	-100,00
Différences positives de change	2 467		2 467	
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	17 723	141 565	-123 841	-87,48
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	914 571	471 349	443 222	94,03
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	914 571	471 349	443 222	94,03
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-896 848	-329 785	-567 064	171,95
RESULTAT COURANT avant impôt	1 343 933	425 216	918 717	216,06

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	39 219	239 281	-200 062	-83,61
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	360 939	281 253	79 685	28,33
Total produits exceptionnels (VII)	400 158	520 535	-120 377	-23,13
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	2 202	185 870	-183 668	-98,82
Sur opérations en capital	14 414	236 931	-222 517	-93,92
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.		2 072	-2 072	-100,00
Total charges exceptionnelles (VIII)	16 616	424 872	-408 257	-96,09
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	383 543	95 663	287 880	300,93
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-252 619		-252 619	
Total des produits (I+III+V+VII)	41 551 851	25 036 030	16 515 822	65,97
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	39 571 756	24 515 151	15 056 605	61,42
BENEFICE OU PERTE	1 980 095	520 878	1 459 217	280,15
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	11 072	137 662	-126 590	-91,96
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	914 509	471 349	443 160	94,02

Annexe 

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Transmission universelle de patrimoine.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les filiales HL TRADUCTION et UBIQUS TRADUCTION ont été absorbées par voie de transmission universelle de patrimoine.

Ces opérations ont généré un mali de confusion d'un montant de 11 920 K€ qui a été comptabilisé en fonds commercial.

Compte courants et prêts intra-groupe.

Les comptes courants intra groupe sont rémunérés à 1% et sont classés en autres créances à l'actif et dans le poste dettes financières diverses au passif.

Les comptes de prêts intra groupe sont rémunérés au taux de la dette OBSA majoré de 0.1% et sont classés en immobilisations financières à l'actif et dans le poste dettes financières au passif.

Intégration fiscale et Comptes consolidés.

La société ACOLAD FRANCE est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société ACOGROUP SIREN 853 651 289 est la société mère.

Les comptes de la société ACOLAD FRANCE sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe dont la société FINACOLAD est la société tête de groupe.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SAS ACOLAD FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 81 443 087 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 980 095 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	464 346			464 346
- Fonds commercial	42 505 278	15 214 178		57 719 456
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	197 558	95 111		292 669
Immobilisations incorporelles	43 167 182	15 309 289		58 476 471
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	6 315	48 959	54 824	450
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	467 632	216 016	20 611	663 037
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	473 948	264 975	75 435	663 487
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	11 760 939	8 921 804	20 656 939	25 804
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 041 277	162 667	21 988	1 181 956
Immobilisations financières	12 802 216	9 084 471	20 678 927	1 207 760
ACTIF IMMOBILISE	56 443 345	24 658 735	20 754 362	60 347 718

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	15 309 289	264 975	9 084 471	24 658 735
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	15 309 289	264 975	9 084 471	24 658 735
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		6 315		6 315
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		69 120	20 678 927	20 748 047
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		75 435	20 678 927	20 754 362

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	4 345 552
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	53 373 904
Total	57 719 456

Dépréciation du fonds commercial : 320 283 euros

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	312 064			406 032
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	190 280	95 539		280 751
Immobilisations incorporelles	502 344	95 539		686 782
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers				450
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	416 870	43 486	54 706	578 101
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	416 870	43 486	54 706	578 551
ACTIF IMMOBILISE	919 213	139 025	54 706	1 265 334

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 23 440 180 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	13 081		13 081
Autres	1 168 875		1 168 875
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	18 281 353	15 267 915	3 013 438
Autres	2 731 158	2 400 111	331 046
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 245 713	1 245 713	
Total	23 440 180	18 913 740	4 526 440
Prêts accordés en cours d'exercice	13 081		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir - Clients	2 021 606
Organisme sociaux ijss	62 560
Total	2 084 166

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 44 600,00 euros décomposé en 446 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	360 939		360 939	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	360 939		360 939	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			360 939	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires		22 651			162 113
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		22 651			162 113
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		22 651			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 77 766 506 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 874	1 874		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 326 406	9 326 406		
Dettes fiscales et sociales	8 068 639	8 068 639		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	59 618 107	1 163 692		58 454 416
Produits constatés d'avance	751 480	751 480		
Total	77 766 506	19 312 091		58 454 416
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	58 454 416			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP Audit	51 600
Fournisseurs FNP_GL	709 101
Fournisseurs FNP escaepe	2 604 393
Dettes provisionnées CP	1 524 456
Bonus, commissions et primes	532 100
Charges sociales sur congés à payer	670 665
Personnel charges à payer s/bonus	417 900
Charges à payer -Organisme sociaux	39 530
Effort construction à payer	59 409
Clients RRR à accorder	1 062 972
Total	7 672 126

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 245 713		
Total	1 245 713		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	751 480		
Total	751 480		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2023
Recettes France	26 058 524
Recettes UE	7 801 217
Recettes HUE	4 993 296
TOTAL	38 853 038

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 43 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS ACOLAD FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ACOGROUP, 11 rue Lazare Hoche 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Suite à la promulgation de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant sur la mise en conformité du code du travail en matière d'acquisition de congés payés pour maladie non professionnelle, le management a analysé le risque lié au versement d'indemnité de congés concernant des salariés en arrêt maladie au cours des 3 derniers exercices. Suite à cette analyse, aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2023.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : FINACOLAD

Forme : SAS

SIREN : 854078359

Au capital de : 83 650 000 euros

Adresse du siège social :
41 Avenue de Friedland

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 531.383 €.

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4 %
- Taux de croissance des salaires : 3,5 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation : 11 %
- Taux de mortalité : 1 %.

Les engagements qui ont fait l'objet de provisions s'élèvent à 162.113 euros au 31 décembre 2023 et correspondent aux salariés de la société UBIQUS Traduction, société ayant été absorbée en 2023 par ACOLAD France et dont la provision pour engagement était comptabilisée au bilan.

COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LE PRESIDENT

Signé par :

D02382C4E82A460...

Acolad France
Société par actions simplifiée au capital de 44.600 euros
Siège social : 11 rue Lazare Hoche – 92100 Boulogne Billancourt
532 409 661 RCS Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2024**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Président exposant l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé et sa situation à l'issue de cet exercice ainsi que les comptes dudit exercice,
- Du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice,

Approuve le bilan et les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés dans leur intégralité et dans chacune de leurs parties, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, lesquels se traduisent par un bénéfice de 1 980 095€.

L'associé unique approuve l'absence de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée

TROISIEME DECISION

L'associé unique approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 proposée par le Président, soit :

Résultat net comptable de	1 980 095€
Affectation du résultat	
Au poste « report à nouveau »	967 308€
Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à	3 425 991€.

En outre, l'associé unique prend acte de ce que dans le rapport et les propositions de résolutions qui lui ont été soumises, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il a été précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée

COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LE PRESIDENT

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette décision est adopté



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
NANTERRE

SAS ACOLAD FRANCE
11 Rue Lazare Hoche
92100 Boulogne-Billancourt

Nanterre le, 23 juillet 2024

Service des requêtes

Objet : Requête report assemblée générale

Nos références: 2024005623 - SAS ACOLAD FRANCE /

COMMUNICATION D'UNE ORDONNANCE

Madame, monsieur, maître,

Vous trouverez, ci-joint, une expédition de l'ordonnance rendue dans l'affaire visée en références.

Veuillez agréer, madame, monsieur, maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier,



tribunal : digital
REGISTRE DE COMMERCE

Le site www.tribunaldigital.fr ouvre l'accès à la procédure. Vous y trouverez :

- L'historique de la procédure
- Les documents ou rapports déposés par vous-même et les autres intervenants (juges, greffe, mandataires de justice, avocats...)
- les convocations
- Toutes les décisions prononcées par les juges du tribunal concernant cette procédure.

2240623



Acolad France
Société par actions simplifiée au capital de 44.600 euros
Siège social : 11 rue Lazare Hoche – 92100 Boulogne Billancourt
532 409 661 RCS Nanterre
(la « Société »)

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE**
**AUX FINS DE PROLONGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERAL
ORDINAIRE ANNUELLE**
(Article R.225-64 du code de commerce)

A LA REQUETE DE :

Monsieur Bertrand GSTALDER

Agissant en qualité de Président de la société Acolad France, société par actions simplifiée, au capital de 44 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 532 409 661, dont le siège social est situé au 11 rue Lazare Hoche 92100 Boulogne-Billancourt.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2023, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2024.
- que pour les motifs suivants : retard dans la préparation des comptes en lien avec des absences au sein des équipes comptables, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

PAR CES MOTIFS :

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, conformément aux dispositions de l'article R.225-64 du Code de Commerce, de prononcer exceptionnellement la prolongation jusqu'au 30 juillet 2024 du délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice de la société ACOLAD France ci-dessus désignée, devant être appelée à délibérer sur le bilan et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 28 juin 2024, en deux exemplaires.


ACOLAD FRANCE
ACOGROUP
Bertrand Gstalder

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

LE PRESIDENT

Requête n° 2024005623

Affaire : SAS ACOLAD FRANCE

ORDONNANCE

Nous, M. Dominique FAGUET, agissant par délégation de Mme Catherine Drévilhon, président du tribunal,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu l'article L. 225-100 1^{er} alinéa du code de commerce (SAS),

Prorogeons jusqu'au **30 juillet 2024** le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au **31 décembre 2023** de la société requérante **SAS ACOLAD FRANCE 11 RUE LAZARE HOCHÉ 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (RCS NANTERRE 532409661)**.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce tribunal.

Fait à Nanterre, le (Date de la signature électronique par le Juge)



EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2024O05623
Nom du dossier	SAS ACOLAD FRANCE
Délivrée le	23/07/2024

Deuxième et dernière page.



Greffes du tribunal de commerce de Nanterre

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>

E-mail : contact@greffe-tc-nanterre.fr

www.greffe-tc-nanterre.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/RBE2/2013 B 07452

ACOLAD FRANCE

11 RUE LAZARE HOCHÉ

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Nos références : RBE2/2013 B 07452

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée ACOLAD FRANCE

11 RUE LAZARE HOCHÉ

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SIREN : 532 409 661

N° de gestion : 2013 B 07452

Le greffier soussigné constate le 23/07/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/32659, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance - 14/07/2024 N° 2024005623
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 23/07/2024

Le greffier



